

# l'essentiel

Hors série - Février 2007

# Plaisir

Le journal de la ville de



**SPÉCIAL**  
social 2007

Un regard  
sur tous les âges

# Sommaire

## Le CCAS

Page 4

- Votre premier guichet de proximité
- Le service Action sociale
- Vos centres sociaux

## L'accompagnement à la scolarité

Page 8

- Donner une chance à tous nos enfants
- La prévention santé
- Les services offerts par la Ville pour nos enfants

## L'emploi

Page 12

- Des outils au service des Plaisirois
- L'action de la MDEE avec les entreprises plaisiroises
- L'avenir de l'emploi à Plaisir, c'est la labellisation
- Favoriser l'intégration des jeunes dans le monde du travail

## Le handicap

Page 18

- Créer une ville pour tous et accessible à tous
- Le transport des personnes à mobilité réduite
- La Charte ville handicap

## Le logement social

Page 20

- Ce qu'il faut savoir
- Démarches à suivre
- L'attribution des logements

## Les Seniors

Page 24

- Des actions d'accompagnement pour améliorer le quotidien
- Actions intergénérationnelles : quand la différence d'âge n'est plus une barrière
- L'HGMS et le CCAS : ensemble, pour veiller à leur santé

CCAS



page 4

Scolarité



page 8

Emploi



page 12

Seniors



page 24

# Édito

Être solidaires au quotidien, être solidaires pour aujourd'hui comme pour demain, telle est notre ambition.

Permettre à chacun, quel que soit son âge, sa condition ou son origine, de trouver sa place dans notre cité pour une vie harmonieuse. Être acteur de la vie sociale, acteur de la vie citoyenne, rien de plus, rien de moins... Telle est notre volonté.

Pour ce faire, depuis presque 6 ans, nous avons souhaité avoir une démarche active en direction de ceux qui rencontrent des difficultés, de ceux qui souffrent ou qui sont plus fragiles.

## Plaisir à l'écoute de tous les âges

En accompagnant les familles, en accompagnant les jeunes comme les seniors, en favorisant les échanges entre les générations, en favorisant l'accueil, l'écoute et les réponses concrètes, la ville par le biais de son CCAS, de ses centres sociaux, veut être à l'écoute de tous.

Nous agissons pour permettre aux plus jeunes, comme aux moins jeunes, de trouver un emploi pour vivre dignement.

Nous agissons pour permettre à nos jeunes de trouver un logement quand ils quittent leurs parents pour s'installer, et aux familles de trouver des logements adaptés à leurs besoins de vie dans le cadre de véritables parcours résidentiels.

Nous agissons enfin pour accompagner ceux qui sont frappés par la maladie, ou qui souffrent de solitude en leur

permettant de rester à domicile, et faciliter l'intégration dans la cité de ceux qui sont atteints d'un handicap...

Ainsi, notre ville le prouve, **Plaisir est attentive à tous les âges de la vie.**



Et même si rien n'est facile, et nous le savons, nous faisons de notre mieux, avec les outils dont nous disposons, et quand nous le pouvons, nous essayons d'être à la pointe pour faciliter la vie des Plaisirois...

Alors, Plaisir, ville verte, qui a su préserver son cadre de vie et un juste équilibre entre le monde rural et le monde urbain, Plaisir, ville économique réputée pour son centre commercial régional et ses 850 entreprises, Plaisir ville culturelle entre son Théâtre Espace Coluche et son festival des arts du monde (*Escapes d'ailleurs*), Plaisir, ville sportive avec son Palais des sports, ses 3 gymnases, et son parc des sports, Plaisir est aussi et avant tout une ville solidaire...

*Bien Cordialement*

Joël Regnault

Maire  
de Plaisir



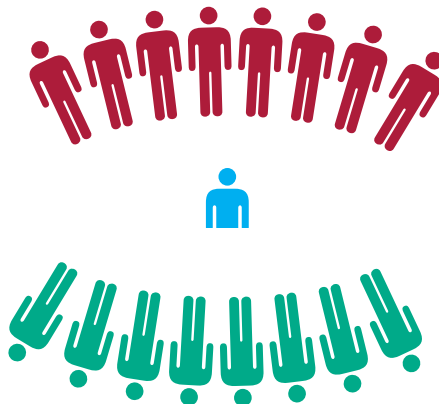
# Le CCAS

votre premier guichet de proximité

ÉTABLISSEMENT PUBLIC FINANCÉ MAJORITAIREMENT PAR LA VILLE (À HAUTEUR DE 80%), LE CCAS - CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - EST UNE INSTITUTION ACTIVE, EN PRISE DIRECTE AVEC LE TISSU LOCAL ET LES NÉCESSITÉS DU QUOTIDIEN. IL MET EN ŒUVRE UNE DYNAMIQUE NOUVELLE EN TERME DE POLITIQUE SOCIALE LOCALE, EN SYNERGIE AVEC LES AUTRES OPÉRATEURS ET PARTICULIÈREMENT AVEC LE SECTEUR ASSOCIATIF, L'ESPACE TERRITORIAL OU LA CAF. À TRAVERS LES MISSIONS QUI LUI SONT IMPARTIES, **L'OBJECTIF AFFIRMÉ S'APPUIE SUR UNE DÉMARCHE DE "PORTE OUVERTE", UN SUIVI INDIVIDUALISÉ ET ADAPTÉ À CHAQUE SITUATION.** IL EST UN LIEU DE VEILLE OÙ LA RÉFLEXION AVEC LES PERSONNES ET LES FAMILLES EST PRIVILÉGIÉE AFIN D'ÉTUDE LES BESOINS AU PLUS PRÈS ET DE TENDRE, DANS LA MESURE DU POSSIBLE, VERS UNE SOLUTION POUR AIDER LES FAMILLES. SOUS L'AUTORITÉ DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, 35 PERSONNES ANIMENT ET FONT FONCTIONNER LES 6 SERVICES DU CCAS, FER DE LANCE DE LA POLITIQUE SOCIALE MUNICIPALE.

## Au cœur de la politique sociale de la Ville : le Conseil d'administration du CCAS

Présidé par le Maire, Joël Regnault, Président de droit, le Conseil d'administration se compose de 16 membres : 8 membres élus à la proportionnelle au sein du Conseil municipal et 8 membres nommés par le Maire, représentants des associations à caractère social dont 4 associations représentant la famille, les personnes handicapées, les personnes âgées et les personnes oeuvrant dans le domaine de l'insertion ou de la lutte contre l'exclusion.



**Le Conseil d'administration, équilibré entre représentants de la Municipalité et acteurs de la Vie sociale, permet à la Ville d'impulser une politique dont il définit les priorités, en identifiant, avec les représentants associatifs, les besoins du terrain et les difficultés sociales.**

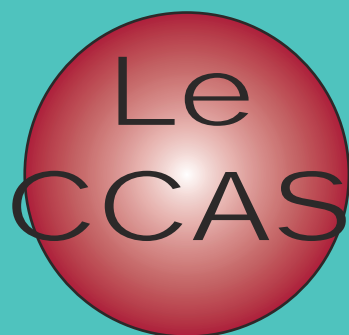
## Du diagnostic à l'action : les missions principales du CCAS

Action sociale, habitat, prévention et famille, maintien à domicile, handicap : le CCAS joue un rôle multiforme. Du diagnostic des besoins de la population, à l'accompagnement et à la mise en œuvre

d'actions en direction de ses publics, en passant par l'attribution d'aides légales et facultatives, le CCAS s'adresse à toutes les catégories de la population : familles, jeunes, personnes dépendantes, RMIstes,

mal logés. Il est confronté à un éventail de problématiques de plus en plus étendues telles que le chômage, l'endettement, le handicap, l'exclusion, la prévention de la délinquance.

### Les missions



- ▶ Diagnostiquer les besoins de la population
- ▶ Développer le partenariat local et prendre en charge la coordination des acteurs locaux
- ▶ Participer à l'établissement des droits à l'aide sociale légale ou facultative
- ▶ Participer à la mise en œuvre des compétences du Conseil général en matière d'action sociale
- ▶ Venir en aide aux plus défavorisés
- ▶ Mettre en œuvre la prévention générale en direction des jeunes et des familles par le biais des centres sociaux, et des personnes âgées par le biais du maintien à domicile.

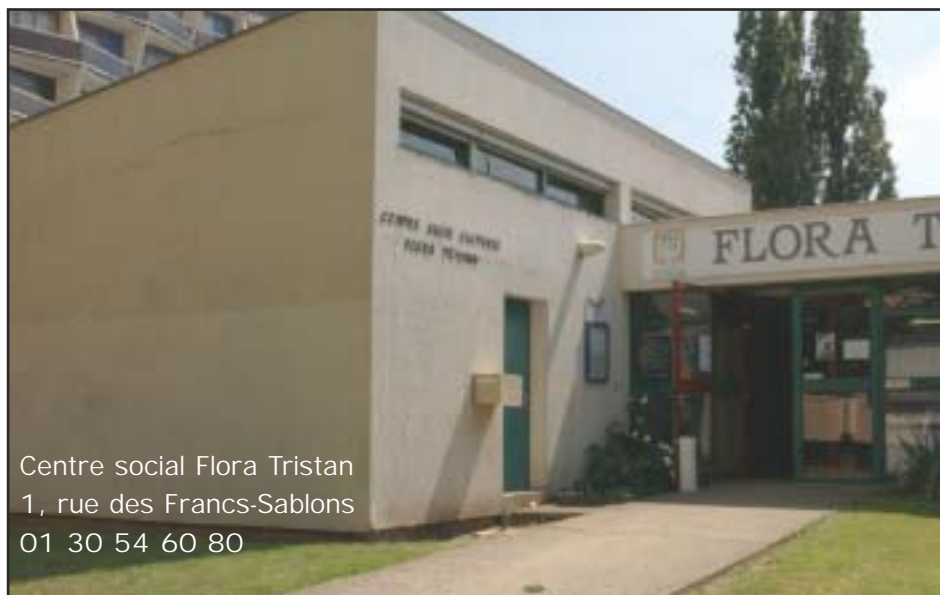
## Une conseillère en économie sociale et familiale à la tête du service Action sociale : "une volonté politique forte"

Le service Action sociale est un des services rattaché à la Direction du CCAS. En lien direct avec les travailleurs sociaux de l'Espace territorial (géré par le Conseil général des Yvelines), il attribue un certain nombre d'aides légales et facultatives parmi lesquelles, les secours d'urgence, les admissions à la boutique alimentaire CADI ou les primes de vacances accordées aux demandeurs d'emploi. Le service Action sociale assure également le suivi des RMIstes isolés soit à peu près 100 bénéficiaires. Depuis 2002, la responsabilité de ce service a été confiée à une conseillère en économie sociale et familiale, "ce qui n'était pas le cas par le passé, précise Ginette Faroux, Maire-adjointe déléguée aux affaires sociales. Ceci témoigne d'une volonté politique forte, argumente-t-elle, dans la mesure où nous avons voulu donner à ce poste, outre l'aspect administratif et l'encadrement, une dimension "travailleur social". Ceci permet aujourd'hui d'optimiser le suivi de nos 100 RMIstes isolés en transversalité avec les partenaires que sont la Maison de l'entreprise et de l'emploi, l'ANPE ou les associations. De plus, conclut la Vice-présidente du CCAS, cette évolution favorise les échanges techniques autour des dossiers dans le cadre de la convention de partenariat avec le Conseil général qui nous délègue cette mission."

## Vos centres sociaux : Proximité, animation, vie sociale

Situé dans le quartier des Ébisoires pour Flora Tristan et dans le quartier du Valibout pour La Mosaïque, les deux centres sociaux de la ville sont à l'image du CCAS : ouverts sur l'extérieur, lieux d'accueil, de vie et d'accompagnement, fourmillant d'activités et de services. Structures repères, les centres sociaux, contrairement à une idée reçue, ne sont pas repliés sur leur quartier et accueillent tous les publics quel que soit leur lieu de

résidence sur la ville. L'aide aux familles en difficulté y est, bien sûr, une priorité, ainsi que l'aide dans la recherche du "bon interlocuteur" grâce aux permanences assurées dans les deux structures par les associations sociales. La rencontre, la découverte et l'échange à travers les nombreuses animations qui y sont organisées leur confèrent, au-delà des missions de prévention générale, un rôle majeur dans la vie sociale de leurs publics.



Centre social Flora Tristan  
1, rue des Francs-Sablons  
01 30 54 60 80

## Inscription unique et quotient familial

Une inscription unique pour toute une famille, quel que soit le nombre de ses membres, suffit pour accéder à l'ensemble des prestations proposées par les deux structures. Associée à la tarification en fonction du quotient familial, cette inscription offre un double avantage : limiter la fréquentation et l'utilisation comme simple consommateur "à la carte" en effectuant une démarche d'inscription ; mieux connaître le public afin d'apporter une aide ou un accompagnement si nécessaire et être à l'écoute des demandes et des propositions d'un public ainsi fidélisé. L'inscription est aussi un temps d'échanges avec les familles.



Centre social La Mosaïque  
98, avenue François Mitterrand  
01 30 79 10 84



## Les activités des centres sociaux

À retrouver en détail dans le Guide de la Ville 2006-2007

- Les temps parents enfants
- La pause famille
- Le Point de repère et le Point rencontre femmes
- Les API (animations en pieds d'immeubles - tous les étés)
- Les ateliers du mercredi
- Espace multimédia (Musique assistée par ordinateur, Internet, photo numérique)
- Ludothèque
- Accompagnement à la scolarité
- Séjours vacances et week end familiaux
- Journées Prévention et information
- Permanences et activités associatives
- Permanence juridique
- Services du Conseil général
- La Bibliothèque jeunesse de La Mosaïque (rattachée à la Direction des Affaires culturelles)

### L'antenne de La Haise

Ouverte au 21 rue de la Haise, cette antenne est un "satellite" du centre social Flora Tristan. Elle a pour objectif principal la sensibilisation aux activités organisées à Flora Tristan, ainsi que de favoriser à moyen terme la fréquentation du centre social par les publics de ce quartier. Y sont proposés un accueil Parents enfants, les activités du Point de repère pour les femmes ainsi qu'une permanence de l'Unafam (Union nationale des amis et familles de malades mentaux) et de l'association Plaisir jeunesse.

### La ludothèque : les jeux pour tous

Avec ses 400 adhérents, dont 200 enfants, la ludothèque du centre social Flora Tristan est une référence en matière d'espaces dédiés aux jeux. Jeux de société, à deux ou beaucoup plus, jeux coopératifs, espace ludique dédié aux tout petits, jeux géants ou de plateau, un accueil convivial et éclairé : la ludothèque ouvre ses portes à tous les Plaisirois de tous âges. Elle accueille également les scolaires et l'association Village d'enfants. Deux fêtes du jeu par an y sont organisées, qui rassemblent plusieurs centaines de participants à chaque édition.



# *L'accompagnement à la scolarité : donner une chance à tous nos enfants*

DEPUIS 2001 À PLAISIR, L'AIDE AUX ÉLÈVES EN DIFFICULTÉ EST AU CŒUR DE NOTRE POLITIQUE ÉDUCATIVE. AVEC 5 767 ENFANTS PLAISIROIS SCOLARISÉS, NOTRE PRÉOCCUPATION EST DE LEUR DONNER LE DÉSIR D'APPRENDRE. UN SOUCI PARTAGÉ PAR L'ÉDUCATION NATIONALE, LA VILLE ET TOUS LES PARTENAIRES DE L'ÉCOLE. C'EST POURQUOI, DÉSIRANT APPORTER UN SOUTIEN PERSONNALISÉ AUX ENFANTS ET ADOLESCENTS (2-16 ANS), NOUS TRAVAILLONS, AVEC NOS PARTENAIRES LOCAUX ET NATIONAUX, À LA MISE EN PLACE D'UN PROJET DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE. CELUI-CI AURA POUR VOCATION DE PRENDRE EN COMPTE DANS SA GLOBALITÉ, L'ENVIRONNEMENT ET LES DIFFICULTÉS DES JEUNES CONCERNÉS. EN FAVORISANT UNE IMPLICATION FORTE DES FAMILLES, LES ACTIONS QUI EN DÉCOULENT, CONCERNENT LES DOMAINES DE L'ÉDUCATION MAIS ÉGALEMENT DU SPORT, DE LA CULTURE ET DE LA SANTÉ.



# 5 767

## ÉLÈVES PLAISIROIS SCOLARISÉS

**3 739** (1 523 dans les 17 écoles maternelles et 2 216 dans les 13 écoles élémentaires)

**1 470** (1 110 dans les deux collèges de la ville et 360 dans les collèges d'Élancourt et des Clays-sous-Bois)

**558** au lycée Jean Vilar

## Des dispositifs mis en place pour la scolarité de vos enfants

**Les études surveillées** dans les écoles se déroulent chaque soir après la classe, de 16h15 à 17h45. Elles s'adressent à tous les enfants scolarisés en école élémentaire et sont encadrées par des enseignants. L'inscription est annuelle et s'effectue auprès du service scolaire. Le tarif dépend du quotient familial et le règlement se fait tous les trois mois via la carte OPLUS.

**L'aide aux devoirs** est proposée dans les points accueil enfants aux élèves en difficulté les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 17h à 19h. Elle est encadrée par des animateurs permanents diplômés et par des intervenants titulaires d'un niveau BAC+2.

**Le soutien scolaire** en français, en maths et en anglais, proposé par les centres sociaux Flora Tristan et La Mosaique, s'adresse aux collégiens et aux lycéens, du lundi au vendredi de 17h à 19h. Différent de l'aide aux devoirs, le

soutien scolaire vise à approfondir des notions du programme que les élèves n'auraient pas bien assimilées.

### LE RASED

Le Rased (réseau d'aide spécialisée aux enfants en difficulté) est un service mis en place par le ministère de l'Éducation Nationale. Il concerne les écoles maternelles et élémentaires. Il intervient à la demande des équipes enseignantes, des parents ou des enfants eux-mêmes. Chaque réseau (3 sur Plaisir) est composé d'un psychologue et d'enseignants spécialisés qui proposent un certain nombre d'heures de soutien scolaire aux enfants en difficulté afin de prévenir les inadaptations.

Contacts :  
La Haise : 01 30 54 09 61  
Le Valibout : 01 30 54 22 48  
L'Aqueduc : 01 30 81 08 57



## Les actions du Réseau d'Éducation Prioritaire

Le Réseau d'Éducation Prioritaire (R.E.P) de Plaisir organise des actions qui visent à renforcer l'implication des parents dans la scolarité de leurs enfants en partenariat avec le Centre social d'action communale : rencontres du R.E.P, Cafés des parents en présence d'un médiateur... De plus, PAR'OLES, l'association du R.E.P, agit autour de trois thèmes : maîtrise de la langue, citoyenneté et relations écoles-familles. Ces actions ont pour objectif de proposer aux enfants et aux familles du REP des solutions éducatives adaptées et personnalisées.



## De l'accompagnement scolaire à la prévention-santé, il n'y a qu'un pas

La santé et la prévention, le suivi social et psychologique sont autant de pistes qu'il faut suivre si l'on veut aider nos enfants à retrouver confiance dans le système éducatif. La qualité du lien entre école et enfants, parents et école mais surtout entre parents et enfants est primordiale. Parce que la santé des enfants passe aussi par celle des parents, de nombreuses institutions y travaillent avec la Ville.

### Le service santé scolaire

Le médecin scolaire prend contact avec la famille pour effectuer des visites médicales d'admission au cours préparatoire. Ces visites ont lieu en présence de l'enfant et de ses parents. En cas de prise de médicaments par l'enfant sur le temps scolaire un PAI (projet d'accueil individualisé) doit être signé. Établi sur demande par le médecin scolaire, il peut être élargi, sous réserve, aux activités péri-scolaires. Ce document est confidentiel et ne peut être transmis aux intéressés que par les parents.

### Le centre de planification et d'éducation familiale

Situé au centre social Flora Tristan, il propose des entretiens psychologiques, des consultations médicales et des entretiens avec une conseillère conjugale et familiale. Ces consultations sont gratuites mais s'effectuent sur rendez-vous.

### La protection infantile

L'équipe médico-sociale des deux centres de protection infantile (21, rue du Valibout et centre social Flora Tristan) qui comprend un médecin, une puéricultrice et une auxiliaire de puériculture, conseille les parents sur les soins à donner aux enfants et répond aux préoccupations quotidiennes. Rendez-vous possible avec une puéricultrice au centre ou à domicile.

### La protection maternelle

Au centre de protection maternelle, une sage-femme assure le suivi des grossesses, les visites à domicile auprès des futures mamans, et des animations pour femmes enceintes le 3<sup>e</sup> ou le 4<sup>e</sup> mardi de chaque mois au centre social La Mosaïque.

## Les services offerts par la Ville pour vos enfants

### La prévention routière

En partenariat avec l'Association Prévention routière, la direction des Affaires scolaires, met en place chaque année des modules d'éducation routière à destination des classes volontaires allant du CM1 à la 5<sup>e</sup>. Au programme : approche du code de la route, maniement du vélo sur piste et sur route et mises en situations de déplacements urbains.



### L'Assemblée des enfants

Depuis 2003, les classes de CM2 de la ville sont invitées à participer à l'Assemblée des enfants. Elle permet d'élaborer et de mettre en œuvre des projets citoyens originaux. Cette année, c'est le projet de la classe de M<sup>me</sup> Stumpp de l'école Brossolette qui a été adopté. Il porte sur l'élaboration d'une campagne d'information sur les risques des actes dangereux, du tabagisme et de l'alcoolisme.

### Les points accueils

Plaisir compte trois points accueil enfants (de 6 à 11 ans) et trois points accueil ados (de 12 à 18 ans). Ces six points sont des espaces de rencontre, d'échanges et de découvertes, ouverts aux enfants de 6 à 18 ans.

L'inscription est annuelle et doit s'effectuer directement sur place



### Le spectacle de Noël

Le spectacle de Noël offert par la municipalité aux petits Plaisirois, permet à tous les enfants d'accéder au théâtre. Le 20 décembre dernier ils étaient plus de 2 000 à assister à la représentation de "L'île au trésor".



L'avenir

de vos enfants

commence

avec nous

**Inscription à l'école maternelle - Rentrée 2007-2008**

Inscription de janvier à mars 2007 - Renseignement : 01 30 79 61 64

# L'Emploi

## au cœur de l'intégration sociale

### Des outils au service des Plaisirois

**P**remier des trois curseurs privilégiés de la politique d'intégration sociale - avec la culture et le sport - l'emploi tient une place importante dans la ville. La création d'une Maison de l'Entreprise et de l'Emploi en est le témoin le plus flagrant. Celle-ci rassemble en un même lieu des moyens humains et financiers entre différentes entités, à la fois le Service public de l'emploi (ANPE, ASSEDIC) et les multiples partenaires que sont la Mission locale et les Services emploi et développement économique de la Ville.

Zoom sur ces partenaires qui, ensemble, agissent pour l'emploi.



Maison de l'Entreprise et de l'Emploi  
1426, boulevard Léon Blum  
78370 Plaisir



### Le Service Emploi de la ville

Basé à la MDEE, le service emploi de la ville a pour mission d'accueillir, d'orienter, d'informer et d'effectuer un suivi individualisé des demandeurs d'emploi.

Des informations concernant les offres de stages, les formations, les écoles et les métiers sont répertoriées par rubriques et mises à la disposition du public. Des offres d'emploi diverses et variées sont également affichées sur un panneau à l'entrée de la MDEE en libre accès. Le service emploi oriente les demandeurs d'emploi vers les entreprises ou les organismes de formation les plus adaptés par le biais des forums emploi qui sont organisés conjointement avec la Mission locale,

l'ANPE et les entreprises. Des ateliers d'initiation à l'outil informatique organisés par un conseiller emploi, sont proposés l'après-midi pour Word et Excel et 2 fois par mois, de 9h à 12h, pour Internet. Ils permettent à une population qui n'a aucune connaissance informatique d'acquérir des bases pour naviguer plus aisément ou réaliser un CV. Les ordinateurs en libre accès au public sont à disposition sur rendez-vous uniquement pour effectuer les recherches d'emploi. Les utilisateurs ont également la possibilité de créer une boîte aux lettres électronique pour recevoir des réponses.

**Renseignements et réservation des postes informatiques :**  
**01 30 79 66 30**



“ Plaisir compte 1 127  
acteurs économiques ”

## QUELOQUES CHIFFRES

- ▶ 4 sociétés de plus de 500 salariés.
  - ▶ 40 sociétés entre 50 et 499 salariés.
  - ▶ 100 sociétés entre 10 et 49 salariés.
  - ▶ 983 sociétés de moins de 10 salariés.
- Plaisir, c'est aussi :
- ▶ 82 artisans
  - ▶ 37 artisans commerçants
  - ▶ 12 professionnels de l'agriculture
  - ▶ 168 industries
  - ▶ 808 commerces et services
  - ▶ 159 professions libérales

# Le Service Développement économique référence des entreprises plaisiroises



**L**e Service Développement économique, basé à la MDEE, est un relais entre les acteurs économiques et les services de la Ville. Ses domaines d'action sont très variés, allant de la mise en relation avec les services techniques pour l'assainissement ou la voirie, aux renseignements sur le haut débit. De plus, siégeant à la commission de l'urbanisme, il émet un avis économique sur les demandes de travaux afin de voir si celles-ci ne perturbent pas l'activité des entreprises alentours.

Il met également à disposition des entreprises qui le souhaitent, des salles généralement utilisées pour les recrutements, des réunions ou des formations internes. Ce type de services contribue lui aussi à la bonne entente entre les différents acteurs économiques plaisirois.

C'est une véritable relation de confiance qui s'établit puisque le Service Développement économique effectue un suivi quotidien de toutes les activités économiques de la ville, se déplaçant sur le terrain afin de garder un contact privilégié avec ses interlocuteurs.

En effet, il a également une fonction d'observation du monde économique plaisirois. C'est parce qu'il connaît bien les entreprises implantées et les suit régulièrement qu'il peut répondre à leurs attentes. Mais cette relation ne s'arrête pas là. Comme toute relation, elle est basée sur l'échange, c'est pourquoi ce service n'hésite pas à favoriser et à appuyer les demandeurs d'emploi auprès de ses partenaires.

En ce qui concerne la création ou l'implantation d'activités économiques sur la Ville, le Service du Développement économique, partenaire essentiel des entreprises, se tient à la disposition des porteurs de projet qui souhaitent créer leur activité : informations utiles, guide des démarches et mise en contact avec les partenaires appropriés etc.

De plus, la bourse aux locaux disponibles, tenue par le service, qu'ils soient à destination commerciale, industrielle, de bureaux ou de stockage, permet de trouver un lieu adapté à toute activité qui souhaite s'implanter à Plaisir.

## Les partenaires de la Ville pour l'emploi

### Les ASSEDIC (l'Assurance chômage : un système de protection sociale contre le risque de privation d'emploi et d'aide au retour à l'emploi)

Une permanence ASSEDIC est proposée aux nouveaux demandeurs d'emploi plaisirois pour un entretien individuel, afin de constituer le dossier établissant leur cursus professionnel. Ce dossier permettra d'engager une ouverture de droits. Une borne extérieure facilite les actualisations mensuelles et un téléphone interne oriente directement l'utilisateur sur la plate-forme ASSEDIC de Trappes pour les prises de rendez-vous, les conseils, les informations...

Contact : 1426, boulevard Léon Blum  
78370 Plaisir  
0811 01 01 78 (0.40 euros/ min)

### L'ANPE (Agence Nationale pour l'Emploi)

Située dans la MDEE, elle oriente les personnes vers le marché du travail, les informe de leurs droits et les aide à réaliser un projet professionnel en les dirigeant vers des prestataires tels que : Starter, Athena, la Mission locale ou encore le Service Emploi de la Ville. Fax et photocopieur sont à disposition, et des initiations à l'outil informatique et à Internet sont mises en place par les 27 conseillers, ainsi que des aides dans la rédaction du CV et de la lettre de motivation. Chaque conseiller a 130 personnes sous sa responsabilité, qu'il suit tout au long de leurs parcours vers l'emploi.

Contact : 1416, boulevard Léon Blum  
78370 Plaisir  
01 30 81 67 80

# L'avenir de l'emploi à Plaisir passe par la labellisation de la MDEE

Parmi les centaines de candidatures envoyées à la Commission Nationale de Labellisation, seules 20 MDEE ont été labellisées en septembre 2006. **Plaisir fait partie des 4 retenues dans les Yvelines.**

La labellisation de la Maison de l'Entreprise et de l'Emploi, et par conséquent, la mutualisation de ses moyens et de ses services avec ceux de la Maison de l'emploi de Rambouillet, permettra de tendre vers un objectif fort : offrir aux Plaisirois **1 emploi pour 1 actif.**

Ainsi, en ce lieu unique, les demandeurs d'emploi, les salariés et les entreprises trouvent l'ensemble des services utiles à leurs démarches. Les uns accèdent aux offres d'emploi, aux propositions de formation et aux informations concernant l'indemnisation et les autres y trouvent des collaborateurs adaptés aux besoins de leur entreprise. En étendant son champs d'action à l'ensemble du bassin

Plaisir-Rambouillet (85 communes), la Maison de l'emploi Centre et Sud Yvelines, aidera les Plaisirois à la recherche d'un premier emploi mais également ceux qui tentent de retourner à la vie professionnelle après une interruption momentanée.

Une aide complémentaire de l'État permettra aux acteurs locaux de décider eux-même des stratégies à adopter. Ces financements profiteront à l'ensemble des demandeurs d'emploi, par l'intermédiaire des diverses entités regroupées au sein de la MDEE mais également aux entreprises implantées sur le territoire. Des moyens plus concrets vont pouvoir être mis en place pour participer à l'accompagnement du demandeur dans sa démarche : multiplication des outils informatiques, des supports papier, des formations, des stages et autres entretiens individuels simulant un véritable entretien d'embauche.

De plus, cela permettra la mise en place d'actions concrètes en direction des "seniors", la multiplication d'actions auprès des collègues et lycée sur la redécouverte de métiers, tels que les métiers de bouche, la restauration...

**17 196**  
passages  
enregistrés  
en 2006  
soit **5% de plus**  
qu'en 2005

## Un nouvel acteur de l'emploi à Plaisir

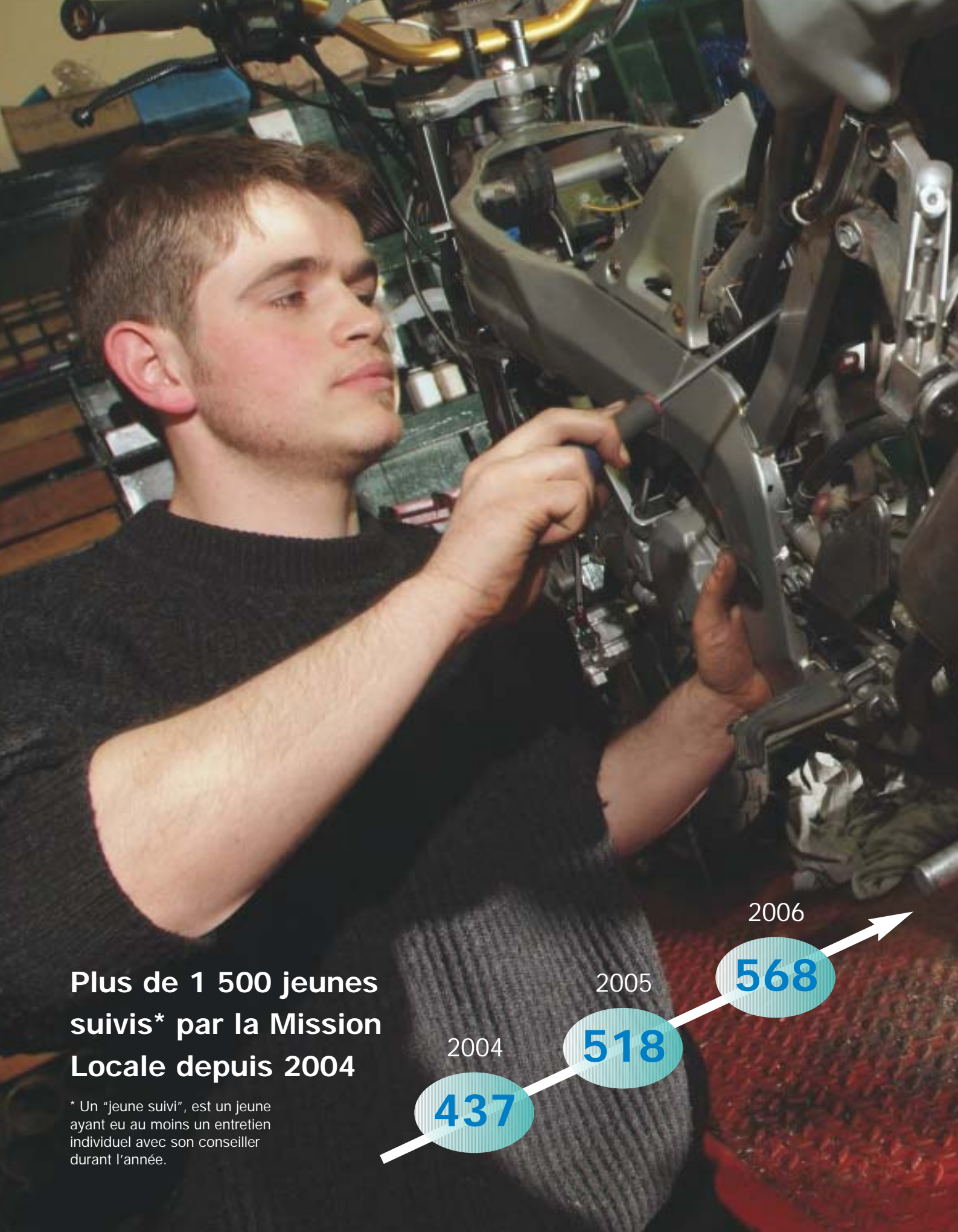
Depuis octobre 2006, la Ville de Plaisir a recruté une médiatrice-emploi dans le cadre d'un contrat adulte-relais. Ses missions consistent prioritairement à accueillir, écouter, informer et suivre certains demandeurs d'emploi dans leurs démarches administratives vers l'emploi.



Au confluent des divers acteurs économiques agissant sur la Ville, le médiateur-emploi est une plaque tournante, un tremplin. Son rôle premier est d'orienter les demandeurs d'emploi vers les services les plus adaptés à la situation et à la demande. C'est un suivi individuel et personnalisé qui est proposé en prenant en charge le demandeur depuis sa prise de contact jusqu'au moment où il (re)trouve un emploi. Il a également pour objectif de recenser les besoins émis par la population et de les transmettre aux partenaires concernés afin d'envisager avec eux des solutions concrètes. Celles-ci peuvent se décliner sous différentes formes telles que la mise en place de cours d'alphabétisation, d'ateliers de "savoir-être", de faciliter les modes de garde ou la recherche de lieux de formations en alternance.

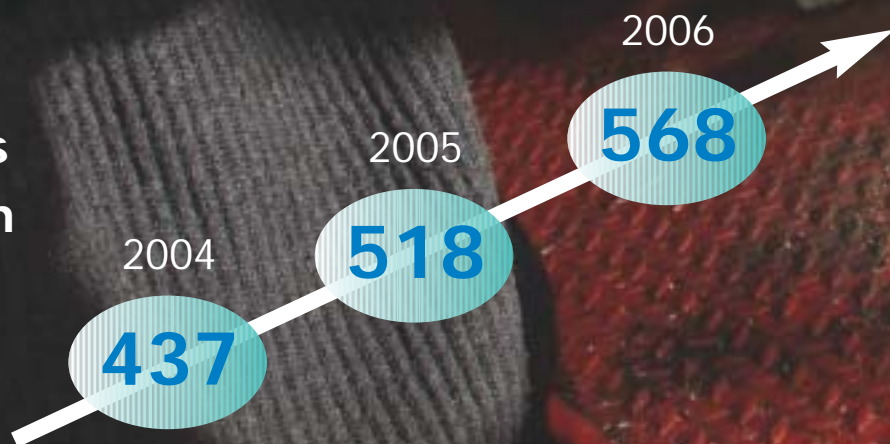
Il tient des permanences au centre social La Mosaïque deux fois par semaine (le lundi de 14h à 17h et le vendredi de 9h à 12h) mais peut également recevoir toute personne qui le désire dans les locaux du service emploi de la MDEE.





**Plus de 1 500 jeunes  
suivis\* par la Mission  
Locale depuis 2004**

\* Un "jeune suivi", est un jeune ayant eu au moins un entretien individuel avec son conseiller durant l'année.



# Favoriser l'intégration des jeunes dans le monde du travail

## Les chantiers jeunes

Les chantiers jeunes initiés voici trois ans s'inscrivent directement dans une volonté politique d'intégration par l'emploi. Tutorés par des agents des services techniques de la Ville, des jeunes ont l'opportunité de s'initier à un métier et de tendre ainsi vers une première insertion dans la vie professionnelle. En partenariat avec l'association de prévention spécialisée Plaisir jeunesse, ces chantiers jeunes sont une véritable chance pour eux. Bien qu'elle ne débouche pas toujours sur un emploi, cette expérience de terrain peut se révéler enrichissante avec à la clé une possibilité d'embauche dans le secteur privé ou dans une autre commune.



## Soutien à l'apprentissage

La Ville de Plaisir s'efforce d'établir des passerelles entre éducation, formation professionnelle et emploi. C'est dans cette optique que la ville a décidé de favoriser le développement de l'appren-



tissage comme outil d'insertion sociale et professionnelle des jeunes, notamment ceux âgés de moins de 25 ans, pour qui l'accès à une formation qualifiante est très difficile. Depuis 2004, ce sont près de 314 jeunes Plaisirois suivis par la Mission Locale qui sont entrés en formation.

Depuis 2005, la ville s'est engagée dans le soutien à l'apprentissage en apportant une contribution financière au CFA de la Chambre des métiers et de l'artisanat des Yvelines. Une cinquantaine d'apprentis résidant à Plaisir sont ainsi concernés par cette aide financière.

Dans le même temps, la ville accueille en son sein et en alternance des apprentis en CAP petite enfance. Les collectivités sont la seule porte de sortie pour des jeunes qui suivent ces formations, à l'exemple des postes d'ATSEM (Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles) et des postes en Halte garderie.

## Le rôle de la Mission locale

La Mission Locale entreprend des actions visant à favoriser l'insertion professionnelle des jeunes en leur permettant de surmonter leurs difficultés d'ordre personnelles et sociales :

- le pôle santé : il regroupe le lieu d'écoute avec une psychologue, le point santé avec un médecin généraliste, une documentation ciblée sur la santé (l'hygiène et la nutrition, la prévention, les dépendances, les souffrances psychologiques...) et les petits-déjeuners santé organisés par des partenaires professionnels.
- le pôle mobilité : il permet une aide aux transports par le biais de chèques mobilité attribués aux jeunes en formation ou dans leur premier mois d'emploi.
- le pôle ressources : il donne la possibilité aux jeunes en difficultés financières de monter des dossiers de Fonds d'Aide aux Jeunes.
- le pôle logement : il met en œuvre un large partenariat afin de trouver des réponses d'hébergement et de logement à destination des jeunes.
- le pôle justice : en partenariat avec les entités judiciaires, il permet le suivi des jeunes incarcérés pour préparer leur sortie.
- le pôle citoyenneté : il associe une action "illettrisme" (permettre aux jeunes d'acquérir les bases de la communication orale), une action approfondissement des codes sociaux professionnels (il s'agit d'informer les jeunes sur ce en quoi consiste un emploi, un contrat de travail ainsi que la vie en entreprise...) ainsi qu'un point handicap (veille documentaire sur le sujet, rencontre avec les différents partenaires et transmission des informations aux conseillers).

Contact : 1416, boulevard Léon Blum  
78370 Plaisir  
01 30 79 53 53



## Le transport des personnes à mobilité réduite ou comment faciliter les déplacements quotidiens

La Ville met à disposition des personnes à mobilité réduite un véhicule de transport adapté. Ce service individuel et personnalisé, une première dans le département des Yvelines, a pour objectif de satisfaire les besoins en déplacement de proximité des personnes à mobilité réduite (80% d'invalidité), quel que soit leur handicap (physique ou psychique).

Le prix de la course est de 2,50€ pour un trajet aller-retour dans la ville et de 5€ pour une assistance sur place en plus. Un service disponible sur simple appel au CCAS.

Les personnes handicapées peuvent également obtenir un service de transport adapté auprès de PAM 78, prestataire spécialisé.

# Offrir une ville pour tous et accessible à tous

LE HANDICAP TOUCHE PRÈS DE 13% D'ENTRE NOUS. L'AMÉLIORATION DE LA SITUATION DES PERSONNES HANDICAPÉES, CITOYENS POSSÉDANT LES MÊMES DROITS QUE LES AUTRES, ILLUSTRE LA MISE EN ŒUVRE D'UNE POLITIQUE MUNICIPALE VOLONTAIRE ET SOLIDAIRE, CONÇUE ET CONDUITE POUR TOUS, AVEC TOUS, RESPECTUEUSE DES INDIVIDUS DANS LEUR DIVERSITÉ ET DANS LEUR RICHESSE HUMAINE INDIVIDUELLE.

## La Charte Ville-handicap : le premier pas vers l'intégration des personnes handicapées

**E**n mai 2005, les élus Plaisirois ont adopté une Charte Ville Handicap pour l'amélioration concrète de la qualité de vie au quotidien des citoyens Plaisirois atteints de handicap quel qu'il soit.

Cette charte traduit un objectif : apporter des réponses à chaque besoin spécifique. D'autre part, elle exprime une véritable volonté d'accompagnement au quotidien. Ses idées-clés : la recherche d'une plus grande accessibilité à tous les services, informations et équipements de la Ville, une circulation facilitée en tous lieux ainsi qu'un soutien pour l'intégration et la participation des personnes handicapées à la vie de la commune.

La traduction de ces principes en réalisations concrètes sera l'aboutissement du travail mené par la "commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées". Composée de douze membres, élus et citoyens de la société civile, atteints ou non d'un handicap, celle-ci a pour mission d'évaluer les

attentes et les besoins rencontrés au sein de la ville afin de définir des priorités et proposer des programmes d'actions auprès de M. le Maire.

La Commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées recense les gênes particulières, handicapantes au quotidien, dans les déplacements comme dans l'accès à l'information et aux services, pour faciliter la ville aux personnes handicapées et à mobilité réduite, aux personnes âgées, aux mamans avec poussettes, etc. Ces études peuvent aussi concerner les travaux d'accessibilité au logement (cheminement extérieur, aménagement de places de parking, parties communes à l'intérieur d'un immeuble, etc.) et son adaptation (élargissement des portes, construction de rampes, modification des volets et fenêtres etc.).



### Quelques actions suggérées par la Commission :

- remise à niveau et sécurisation des passages piétons
- remise à niveau des carrefours de la ville (éventuelle mise en place de carrefours parlant pour malvoyants et à signaux visuels pour mal-entendants)
- prix itinéraire privilégié et plan de circulation adapté
- adaptation du site de la ville (taille des caractères variable, traducteur vocal)
- actions de soutien à la CLIS des Clayes-sous-Bois, réflexion pour l'accueil scolaire des enfants avec handicap, accompagnement des familles

Retrouvez la Charte Ville-Handicap sur le site Internet de la ville à l'adresse :  
[http://www.ville-plaisir.fr/rubriques/mairie/action\\_sociale/handi.cfm](http://www.ville-plaisir.fr/rubriques/mairie/action_sociale/handi.cfm)

# Le logement social à Plaisir : ce qu'il faut savoir

PARCE QU'À PLAISIR LA SOLIDARITÉ N'EST PAS QU'UN MOT, LA VILLE A À CŒUR DE TENIR SES ENGAGEMENTS AUPRÈS DES PLAISIROIS, ET NOTAMMENT EN CE QUI CONCERNE LE LOGEMENT.

AVEC UN PARC DE PRÈS DE 3 400 LOGEMENTS SOCIAUX, SOIT PRÈS DE 32% DES LOGEMENTS DE LA VILLE, LE TAUX DE LOGEMENTS SOCIAUX À PLAISIR EST BIEN SUPÉRIEUR AU TAUX MINIMUM EXIGÉ DE 20% POUR LES COMMUNES. AU-DELA DE L'OBLIGATION LÉGALE, C'EST UN VRAI ENGAGEMENT DE LA MUNICIPALITÉ.

ALORS QUE CERTAINES COMMUNES REFUSENT LES LOGEMENTS SOCIAUX, PLAISIR EST TRÈS AU-DELÀ DES QUOTAS NATIONAUX.

CONTRAIREMENT AUX IDÉES REÇUES, CES LOGEMENTS NE SONT PAS REGROUPÉS SUR UN MÊME QUARTIER MAIS SONT ÉTENDUS SUR 8 RÉSIDENCES DIFFÉRENTES : L'AQUEDUC, LE COMTE SAINT MARSAULT (CARREFOUR DU 8-MAI 1945), LA GARE, LA HAISE, LE PETIT BONTEMPS, LE PONT DE POISSY, LE VALIBOUT ET LE VIEUX MOULIN.



PONT DE POISSY



LE VIEUX MOULIN



LA HAISE



LE COMTE SAINT MARSAULT

# 32%

de logements sociaux sur la ville

## Démarches à suivre pour effectuer une demande de logement social

### Étape 1

La loi oblige tout candidat à un logement social à posséder un numéro départemental. Il convient de se présenter au service habitat pour remplir le formulaire permettant l'attribution du numéro départemental. Le formulaire est ensuite transmis à la Préfecture qui se charge de vous remettre votre numéro d'enregistrement valable sur l'ensemble du département.

### Étape 2

Il faut ensuite déposer un dossier de demande de logement auprès des services de la Ville concernés. Ces dossiers sont à retirer au CCAS.

Pièces à fournir pour la constitution d'un dossier de demande de logement social (fournir la photocopie de ces documents) :

- Avis d'imposition de l'année n-2,
- Pièce d'identité ou titre de séjour du demandeur,
- 3 derniers bulletins de salaire,
- 3 dernières quittances de loyer ou attestation d'hébergement,
- Si enfants à charge, livret de famille,
- Notification des prestations familiales.

### Étape 3

Lorsque vous êtes inscrit et que vous souhaitez maintenir votre demande, il convient de la renouveler chaque année en retournant l'imprimé de renouvellement qui vous sera automatiquement adressé. Si la demande n'est pas renouvelée, le dossier n'est plus pris en compte.

#### À NOTER :

Si votre situation change (revenus, situation familiale, personnes à charge, etc.) vous devez signaler les modifications de votre propre initiative avec les documents nécessaires.

Si vous êtes déjà locataire d'un logement social et souhaitez changer de logement, il faut vous adresser directement à votre bailleur afin de lui signaler votre demande.



LE PETIT  
BONTEMPS

# L'attribution des logements : qui fait quoi ?

## Qui propose les candidats ?

Le parc de logements sociaux est divisé en plusieurs contingents. Les gestionnaires de logements sociaux passent des conventions avec différentes entités qui contribuent au financement des logements. Ces entités dites "réservataires" sont principalement :

- La Préfecture
- La Ville de Plaisir
- Des entreprises publiques ou privées (1% patronal)
- L'organisme HLM lui-même

Ces conventions permettent aux réservataires de proposer des candidats aux gestionnaires des logements. Chaque organisme réservataire dispose de règles propres pour désigner ses candidats. Sur 3 393 logements sociaux existants sur la ville, seuls 20% sont attribués au contingent communal ce qui représente environ 680 logements.



## Qui attribue les logements ?

Ce n'est pas la ville qui attribue les logements sociaux. Elle n'est qu'un acteur parmi d'autres. Ce sont les organismes gestionnaires de logements sociaux qui décident de l'attribution des logements de leur contingent. Pour cela ils disposent d'une commission d'attribution où siègent des représentants de la Préfecture, de la Ville ainsi que des associations de locataires.



## Comment sont désignés les candidats proposés par la Ville ?

L'offre de logement dépend essentiellement des mises à disposition par les bailleurs ayant du patrimoine sur la commune. Le service habitat du CCAS traite les demandes et les transmet à la Préfecture. Ses représentants participent aux commissions d'attribution avec les bailleurs sociaux afin de soutenir les dossiers plaisirois dont la situation les aurait alertés. Car c'est bien des Plaisirois et de leur bien-être dont il s'agit. La municipalité tend avec force et conviction à donner la priorité aux familles plaisiroises. Pour cela elle défend avec détermination tous les dossiers qui lui parviennent quelles que soient les situations qui ont déclenché ces demandes : les familles qui s'agrandissent, les familles qui se séparent, les familles en difficultés, les jeunes qui souhaitent dé-cohabiter, les jeunes ménages qui s'installent. Le CCAS et son service habitat tendent vers un objectif : grâce à un suivi individualisé des dossiers et des situations, attribuer le bon logement à la bonne personne.

Les propositions de logements se font suivant l'ancienneté de la demande, la composition des familles et leurs ressources. La commune a un mois pour proposer un candidat au bailleur.

En 2006, près de 1 300 demandes ont été enregistrées par le service habitat pour un total de 282 relogements tout contingent confondu, parmi lesquels 52 relogements sur le contingent de la ville. Le délai moyen d'attente est de deux ans compte-tenu du nombre de demandes au regard du nombre de logements disponibles.



“ Seuls 680 logements figurent au contingent communal ”

## La ville de Plaisir compte 9 bailleurs différents sur son territoire

- Antin résidences – 0811 808 808
- Efidis – 01 39 10 55 99
- Immobilière 3F – 01 55 26 11 90
- Logement français – 01 34 52 14 40
- Opievoy – 01 30 84 49 50
- RIVP - 01 40 51 27 27
- Sofilogis – 0820 06 91 09
- Sogemac – 01 30 97 75 00
- Soval – 01 34 97 33 77

# Les Seniors, parce que leur bien-être

## Des actions d'accompagnement pour améliorer leur quotidien

Le Maintien à domicile est un ensemble de prestations permettant aux personnes handicapées, âgées ou tout simplement isolées, de rester chez elles tout en bénéficiant de

services appropriés. Ces prestations sont assurées par le Service du Maintien à domicile du CCAS, en partenariat avec la coordination gérontologique de l'hôpital Plaisir-Grignon.

Pour en bénéficier, il suffit de contacter le Service du Maintien à domicile afin de constituer un dossier de demande et de fournir quelques pièces justificatives : dernier avis d'imposition, carte Vitale, justificatifs de tous les revenus perçus, certificat médical (selon les caisses de retraite). Un agent se déplace alors chez le demandeur afin d'établir un premier diagnostic de ses besoins, puis définit le type d'aide nécessaire. Les tarifs des services varient en fonction des ressources du bénéficiaire.

### 1 Aide ménagère

Les aides ménagères assurent une aide dans les tâches de la vie quotidienne : ménage, courses, préparation des repas, vaisselle, promenades, petites démarches administratives... Leur présence apporte réconfort et soutien moral à celles et ceux qui en ont besoin grâce à leur capacité relationnelle et d'écoute.



### 2 Portage des repas

Toute personne âgée ou handicapée peut bénéficier de ce service. Les repas sont livrés à domicile par deux agents du CCAS, week-ends et jours fériés compris. Il distribue également des "repas régime" pour les personnes ayant des régimes alimentaires particuliers. Outre la distribution des repas, cet employé a aussi un rôle d'écoute et de lien avec l'extérieur.

### 3 Télé-assistance

En cas de besoin ou d'urgence, ce service permet aux personnes âgées, handicapées ou seules, d'établir un contact avec l'extérieur 24h/24 et 7j/7 grâce à un système simple et performant : un médaillon ou une montre reliés à l'appareil téléphonique, à porter sur soi. Il suffit d'actionner le dispositif pour être directement mis en relation avec une centrale d'écoute, en lien avec le service du maintien à domicile.

### 4 Assistant de convivialité

En complément des autres services, l'assistant de convivialité accompagne les personnes âgées ou handicapées dans leur vie quotidienne en leur proposant promenades et jeux (scrabble, jeux de carte, etc.).



De nombreuses actions menées en direction des seniors peuvent aussi concerner les personnes handicapées. Pour en bénéficier, il vous suffit de contacter le CCAS et de fournir votre dernier avis d'imposition afin de constituer un dossier.

# en-être nous concerne !



## Actions intergénérationnelles : quand la différence d'âge n'est plus une barrière

Lorsque les seniors rencontrent nos jeunes Plaisirois, ce sont de vrais moments de détente et de convivialité qui ont lieu. Le fossé entre les générations, n'a pas court à Plaisir, comme en témoignent les différentes activités regroupant les seniors et les plus jeunes de nos concitoyens. Au programme, lecture aux tous petits, activités manuelles et goûter avec les enfants sans oublier les visites aux lycéens qui sont généralement placées sous le signe des festivités.

De la maternelle au lycée tous sont émus de leurs échanges avec ces grands-mères et ces grands-pères qui sont aussi un peu les leurs. Ces rencontres sont des moments privilégiés qui permettent le dialogue et participent à la bonne

entente entre les générations mais surtout au respect et à la compréhension mutuelle.

Les seniors font preuve de beaucoup de patience et de tendresse lors de leurs visites aux enfants des centres de loisirs et leur patience n'a d'égale que leur écoute et les bons conseils prodigués aux lycéens.

Ces marques d'affection et ces petites attentions sont importantes pour les seniors, cependant, les jeunes Plaisirois y sont également attachés et ils n'oublient pas leurs aînés comme peut en témoigner le projet de l'Assemblée des enfants 2004-2005, qui visait à améliorer le quotidien des personnes âgées par le biais de visites ou de spectacles préparés par les enfants.



# L'HGMS et le CCAS, ensemble, pour veiller à leur santé



## Le CCAS et l'HGMS ont allié leurs forces afin de permettre aux personnes âgées hospitalisées, un retour au domicile plus serein.

Le service du maintien à domicile participe à cet accompagnement post-hospitalisation en effectuant un suivi de la personne. Celui-ci a également pour mission de repérer les personnes isolées et sert de relais en détectant l'évolution du vieillissement de la personne et sa perte d'autonomie.

Le pôle Neuro-psycho Gériatrie de l'HGMS effectue quant à lui une prise en charge complète de la maladie d'Alzheimer, de sa détection (un dépistage est souhaitable à partir de 60 ans), au soin et au suivi des malades en passant par la formulation du diagnostic (suivi thérapeutique, orientation vers les structures adaptées...).

Grâce au véhicule handicapé, l'assistant de convivialité permet aux Plaisirois, suivis par le service de maintien à domicile, de bénéficier des services de l'HGMS.

## Bientôt un centre d'accueil de jour "Alzheimer"

Depuis trois ans, le Lions club de Plaisir-Grignon, la Ville et l'HGMS se sont engagés dans une action visant à l'ouverture, au sein de l'HGMS, d'un centre d'accueil de jour des personnes atteintes par la maladie d'Alzheimer. Une structure provisoire fonctionne déjà, apportant aux malades comme aux familles une aide appréciable. Ce centre provisoire cèdera sa place à un centre définitif qui devrait voir ses travaux de construction débuter courant 2007.

Ce ne sont pas moins de 15 communes (Bailly, Beynes, Chavenay, Les Clayes sous Bois, Crespières, Feucherolles, Fontenay le Fleury, Neauphle le Château, Noisy le Roi, Plaisir, Rennemoulin, St Germain de la Grange, St Nom la Bretèche, Thiverval-Grignon et Villiers St

Frédéric) qui ont participé à l'élaboration de ce projet. C'est la constatation de la carence de ce type de structures sur l'ensemble du territoire qui a favorisé cette action. En effet on dénombre aujourd'hui, en France, près de 800 000 personnes âgées atteintes de la maladie d'Alzheimer, dont 6 000 dans les Yvelines.

C'est dans un environnement architectural adapté, convivial et agréable, encadré par du personnel médical spécialisé et expérimenté, que les patients accompagnés de leur famille seront accueillis en journée. De nombreuses activités et des espaces spécifiques leur seront proposés : jardinage, expression artistique, un coin lecture, une aire de détente, un coin thérapeutique etc. Cet accueil de jour vient en renforcement des aides à domicile et soulage les familles, leur donnant un moment de répit les jours où les malades sont pris en charge. Un service de consultation a également vu le jour afin d'apporter un soutien psychologique aux familles, aux aidants et à l'entourage des malades.

## Des animations pour égayer le quotidien

Le Conservatoire de musique, de danse et d'art dramatique met notamment en place un programme de diffusion "hors-les murs", en partenariat avec les services municipaux (bibliothèques, CCAS) et l'hôpital gériatrique de Plaisir-Grignon (HGMS)

Ces animations sont très prisées par les seniors : "Petits bonjours musicaux" au domicile des personnes âgées, "Chorale bleue" au Théâtre Robert Manuel ou au service des Oliviers de l'HGMS pour les personnes ne pouvant se déplacer, animations de l'Association Aide et Solidarité sans oublier les animations "Livres et musique" dans les bibliothèques. Ces animations engagent des Plaisirois qui, le temps de quelques heures, redonnent le sourire.



“ Le Maintien à domicile...  
Moi, je suis pour. ”

Service du Maintien à domicile - CCAS  
Renseignement : 01 30 81 62 31

# Contacts

## ► EMPLOI

### ANPE

Maison de l'entreprise  
et de l'emploi  
1416 boulevard Léon Blum  
01 30 81 67 80

### Assedic

Maison de l'entreprise et de l'emploi  
1426, boulevard Léon Blum  
0811 01 01 78 (0.40 €/ min)

### Maison de l'entreprise et de l'emploi

1426, boulevard Léon Blum  
01 30 79 66 30 (Service emploi)  
01 30 79 66 34 (Service du dévelop-  
pement économique)

### Mission locale

Maison de l'entreprise et de l'emploi  
1416, boulevard Léon Blum  
01 30 79 53 53

## ► LOGEMENT

### Bailleurs sociaux de la ville

- Antin résidences - 0811 808 808
- Efidis - 01 39 10 55 99
- Immobilière 3F - 01 55 26 11 90
- Logement français - 01 34 52 14 44
- Opievoy - 01 30 84 49 50
- RIVP - 01 40 51 27 27

- Sofilogis - 0820 06 91 09
- Sogemac - 01 30 97 75 00
- Soval - 01 34 97 33 77

### Service habitat (CCAS)

Parc de l'Hôtel de Ville  
01 30 79 63 96

## ► SENIORS

### Service du maintien à domicile

Maison Rousseau (seniors)  
14, rue Jean-Jacques Rousseau  
01 30 81 62 31

## ► SCOLAIRE

### Direction des Affaires scolaires

Mairie Annexe  
01 30 79 61 64

### Direction de la jeunesse

Mairie Annexe  
01 30 79 63 32

### Centre de planification et d'éducation familiale

(centre social Flora Tristan)  
1, rue des Francs-Sablons  
01 30 54 67 26

### Centres de protection infantile

- Centre social Flora Tristan  
1, rue des Francs-Sablons  
01 30 54 67 26
- Valibout  
21, rue du Valibout  
01 30 55 32 84

### Centre de protection maternelle

(centre social Flora Tristan)  
1, rue des Francs-Sablons  
01 30 79 11 62

## ► SOCIAL

### Centre communal d'action sociale (CCAS)

Parc de l'Hôtel de Ville  
01 30 79 63 89

### Centre social Flora Tristan

1, rue des Francs-Sablons  
01 30 54 60 80

### Centre social La Mosaïque

98, avenue François Mitterrand  
01 30 79 10 84